

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE

Préambule

CAPITALES TOURS est une société anonyme (S.A.) au capital de 350 000 €, inscrite au RCS de Paris sous le n°311 810 824, code NAF 7911Z, SIRET 311 810 824 00020, dont le siège social est situé au 22 rue du Roi de Sicile, 75004 PARIS. Immatriculation au registre des agents de voyage sous le n°IM 075110062, auprès d'Atout France, 79-81 rue de Clichy, 75009 Paris. Garantie financière assurée par l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, 15 avenue Carnot, 75017 Paris. L'APST est un organisme de garantie collective qui assure une garantie totale des fonds déposés, prévue par le Code du Tourisme.

Assureur de Responsabilité Civile Professionnelle : Generali IARD dont le siège social est au 2 rue Pillet-Will 75009 PARIS. Police n°AP 389 521 pour un montant de garantie de 8 000 000 €, tous dommages confondus, par sinistre et par an. Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont régies par les dispositions des articles L 211-1 à L 211-17-1 et R 211-1 à R 211-11 du Code du Tourisme.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La brochure, le devis, le formulaire d'information précontractuelle standardisé, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R 211-4 du Code du Tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant ci-après ou sur le bulletin d'inscription, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage, tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de devis, de proposition et programme, le présent document constitue avant sa signature par l'acheteur l'information préalable, visée par l'article R 211-4 du Code du Tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais réels et justifiés qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. Les agences de voyages clientes (détaillant) s'engagent expressément à transmettre à leurs clients tous les éléments d'information précontractuelle, contenus dans la brochure notamment, et transmis par la société CAPITALES TOURS, y compris les présentes conditions dans leur intégralité. Toute modification des présentes conditions et informations (telles que les informations relatives aux prix et au contenu des prestations de transport et de séjour) sera communiquée par écrit aux clients et aux agences de voyages clientes. Ces dispositions ne sont notamment pas applicables lors de la vente de titres de transport seuls, de locations de voiture seules, de prestations d'hébergement seules.

CAPITALES TOURS agit en qualité d'organisateur au sens des dispositions de l'article L 211-2-IV du Code du Tourisme.

Conformément à l'article L 221-28,12° du Code de la Consomma-

tion, le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour l'achat de prestations touristiques.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Les conditions particulières ci-après sont applicables aux relations entre CAPITALES TOURS et le Client final ou aux agences intermédiaires (détaillants) : elles précisent et complètent les conditions générales de la vente de voyages ou de séjours ci-dessus. Elles peuvent être modifiées par CAPITALES TOURS avant la conclusion du contrat de voyage en vertu de l'article R 211-3 du Code du Tourisme.

Certaines dispositions des présentes conditions ne s'appliquent pas aux ventes de voyages individuels « sur mesure » ou aux prestations « à la carte ». Les dispositions spécifiques sont communiquées au Client à l'inscription/réservation.

ARTICLE 1 - Objet et portée des conditions de vente :

Les présentes conditions de vente sont applicables aux ventes effectuées à partir du 30/10/25 pour des départs compris entre le 01/01/26 et 31/12/26. Par conséquent, les présentes conditions de vente annulent et remplacent l'intégralité des conditions générales et particulières de vente figurant dans les brochures précédentes, pour les seules réservations effectuées à compter du 30 octobre 2025 concernant les départs entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026. Il est précisé que les contrats conclus avant le 30/10/25 restent soumis aux conditions de vente et aux lois et réglementations en vigueur à la date de réservation.

ARTICLE 2 - Validité et acceptation des conditions de vente :

L'achat de voyages, de séjours, de prestations proposées en brochure ou sur mesure (à la carte) entraîne l'entière adhésion du Client à ces conditions générales et particulières de vente et l'acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions. Les informations communiquées au Client peuvent être modifiées par écrit avant la date de l'inscription/réservation ou après celle-ci dans les conditions énoncées ci-dessus.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION :

L'inscription à un voyage, un séjour ou toute autre prestation engage définitivement le Client qui ne peut annuler que dans les conditions de l'article 9 ci-après. Le signataire du contrat de voyage doit être majeur et avoir la pleine capacité juridique pour effectuer une réservation. Le signataire du contrat de voyage agit tant pour son compte que pour celui des personnes associées à sa réservation : il garantit à ce titre être valablement autorisé à agir à ce titre, garantit la véracité des informations fournies par ses soins et s'engage personnellement pour les personnes inscrites sur le même dossier. Les réservations pour les mineurs doivent être effectuées par le représentant légal ou par toute personne majeure obligatoirement munie d'un pouvoir à cet effet. Le mineur devra voyager accompagné de son représentant légal ou d'une personne majeure assumant toute responsabilité à l'égard dudit mineur. Si, au moment de l'inscription, la disponibilité du séjour ou de certaines prestations n'est pas certaine, le Client en serait informé par CAPITALES TOURS ou le détaillant qui confirmera, selon le cas, la disponibilité ou l'indisponibilité du

séjour ou de la prestation dans un délai de 7 jours. En cas d'indisponibilité, l'inscription sera caduque et l'acompte sera remboursé au Client, à l'exclusion de tout autre montant. Les excursions présentées dans les brochures ne peuvent être réservées qu'en complément d'un circuit, d'un séjour ou d'un voyage à la carte. Il est impossible de s'inscrire à une excursion seule.

ARTICLE 4 - PRIX :

Les prix indiqués dans nos brochures sont exprimés en Euros et par personne, et varient en fonction de la date du voyage. Les prix doivent être systématiquement confirmés par CAPITALES TOURS avant la signature du bulletin d'inscription ou de tout autre document contractuel de l'agent de voyage valant inscription/réservation. Après celle-ci, aucune contestation du prix ne peut être prise en compte. En aucun cas le Client ne pourra réclamer un remboursement s'il a connaissance de tarifs plus avantageux pratiqués par d'autres opérateurs ou distributeurs ou le prestataire lui-même pour une prestation identique aux mêmes dates. Les ventes spécifiques, spéciales, promotionnelles ou privées sont valables pour une période de vente définie et ne sont pas rétroactives. Le prix forfaitaire est fixé par participant au voyage pour l'ensemble des prestations convenues. Cependant, conformément aux conditions générales de vente, ce prix pourra être révisé selon la clause 5 ci-après, en application des dispositions de l'article R 211-8 du Code du Tourisme ou modifié pour les motifs prévus au paragraphe 5 suivant. Seules les prestations mentionnées explicitement dans les descriptifs des voyages sont comprises dans le prix. En particulier, et sauf indication contraire, les prestations suivantes ne sont pas comprises dans le prix : les frais de délivrance des passeports et des visas, les frais de vaccination et de tests médicaux, les assurances, les excédents de bagage, les repas pris lors de la correspondance entre deux vols, les repas payant à bord des vols/trains/bateaux, les boissons, les éventuelles taxes de séjour et « resort fees » collectées par les hôteliers, le port des bagages, les excursions facultatives, les dépenses à caractère personnel (pourboires, téléphone, cautions diverses, etc.), les dépenses exceptionnelles résultant d'événements fortuits, tels que les grèves ou les conditions atmosphériques.

Dans le cas d'un forfait de voyage au départ de province avec pré- et post-acheminements, CAPITALES TOURS peut être amenée à confirmer un vol ou train la veille ou le lendemain du vol international, pour des raisons techniques. Les frais de transfert aéroport/aéroport, gare/aéroport et vice-versa, les frais d'hébergement et/ou de restauration ne sont pas compris dans le prix et restent à la charge exclusive du Client. Réservation sans transport : des frais supplémentaires de 50 € par personne peuvent être facturés au Client dans certains cas ; le Client en sera informé avant sa réservation. Les tarifs mentionnés dans notre brochure n'incluent pas nos frais de gestion. Toute inscription entraîne la perception par CAPITALES TOURS de frais forfaitaires de 15 € par personne. En cas de résolution du fait du Client, les frais de gestion ne sont pas remboursables. Les détaillants se réservent le droit de facturer des

frais qui leur sont propres tels que les frais de dossier, frais de service ou autre : se renseigner auprès de son détaillant.

ARTICLE 5 - RÉVISION DE PRIX :

Les prix indiqués dans nos brochures sont TTC et ont été déterminés en fonction des données économiques en vigueur au 30/10/2025, date de l'élaboration de nos produits. Nos tarifs intègrent des prestations en devise(s) locale(s), calculées sur une base de taux de change au 30/10/2025, hors hausse éventuelle de la parité euro/devise locale, du carburant, de la surcharge transporteur, des taxes aéroportuaires et gouvernementales (notamment TVA et taxes de séjour/frais d'établissements), et du coût du visa éventuel si l'obtention de celui-ci est incluse dans nos prestations. Les prix indiqués dans nos devis sont déterminés en fonction des données économiques en vigueur à la date de la proposition. Les prix sont susceptibles d'être révisés à tout moment pour tenir compte des éventuelles variations des taux de change et des autres coûts des prestations incluses dans le forfait de voyage. Les montants des taxes aériennes, de sécurité, d'aéroport, et des surcharges aériennes sont donnés à titre indicatif et sont modifiables sans préavis. Dans le cas des forfaits pré-définis en brochure, le prix du forfait est calculé sur la base d'un prix du vol spécialement négocié par CAPITALES TOURS dans une classe tarifaire dédiée, pour le jour de départ cité en référence et dans la limite du stock disponible. Lorsque le stock dans cette classe est atteint, un supplément pourra être appliqué pour les réservations effectuées dans une autre classe tarifaire, sur le même vol ou sur un autre vol ; le montant de ce supplément sera communiqué préalablement à la réservation.

Le prix de vente en vigueur au moment de l'inscription sera indiqué lors de la conclusion du contrat de voyage. En application des dispositions des articles L 211-12 et R 211-8 du Code du Tourisme, les prix peuvent évoluer à la hausse. Pour les clients déjà inscrits, aucune révision à la hausse des prix de leur voyage ou séjour ne pourra intervenir à moins de 20 jours avant la date prévue du départ. La majoration du prix est possible, y compris pour les prestations ayant été réglées partiellement ou intégralement, si elle est la conséquence directe d'une évolution :

- du prix du transport de passager résultant du coût du carburant ou d'une autre source d'énergie, étant précisé ici que le coût du carburant est susceptible d'évoluer selon deux facteurs : le coût du carburant en lui-même d'une part et la parité Euro/USD d'autre part, les compagnies achetant leur carburant en USD. Le carburant d'aviation utilisé est le Jet Kérosène Cargo CIF NWE. La surcharge carburant (ou surcharge transporteur) des compagnies aériennes figure sur la ligne codée Q ou YQ ou YR et évolue selon une équation différente pour chaque compagnie aérienne. Le carburant utilisé pour les transports routiers en autocar est le gazole. Les compagnies de transport aérien et terrestre peuvent décider d'appliquer plusieurs hausses consécutives.

- du niveau des taxes et redevances sur les services de voyages compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y

compris la TVA locale, les droits d'entrée dans les sites, les taxes touristiques, le coût du visa, les taxes de séjour, les taxes de sortie de territoire, les taxes de franchissement de frontière, les taxes de survol ou d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ;

- des taux de change des devises entrant dans la composition des prix de revient (parité euro/dollar américain et/ou devise locale).

Les prix sont fonction des vols internationaux achetés en Euros et de prestations terrestres et transport domestique éventuel (vols et/ou train) achetés en devises, variables selon les destinations.

Les taux de devises utilisés au 30/10/2025 garantissent les prix, à partir de ces-dits taux. La part tarifaire en devise peut représenter, selon les destinations, 30 à 80% du prix total du voyage. EUR : Espagne, Turquie, Irlande, Croatie, Monténégro, Europe centrale, Italie, Sicile, Sardaigne, Portugal, Madère, Corse, Albanie, Ouzbékistan, Slovaquie, Pays baltes, Islande, Grèce / CAD : Canada / INR : Inde / JPY : Japon / NOK : Norvège / USD : Jordanie, Guatemala, Égypte, Etats-Unis, Mexique, Costa Rica, Panama, Pérou, Brésil, Argentine, Colombie, Équateur, Vietnam, Tanzanie, Chine, Sri Lanka / ZAR : Afrique du Sud / GBP : Écosse, Irlande.

CAPITALES TOURS en informe le Client par tout moyen sur support durable. Ces variations sont répercutées comme suit :

- pour les coûts de transport, les redevances et autres taxes, les variations sont répercutées intégralement au Client ;

- pour les taux de change, les variations sont répercutées au prorata et seulement sur les montants des prestations concernées.

En cas de majoration supérieure à 8% du prix initial du voyage ou en cas d'erreur tarifaire manifeste, CAPITALES TOURS informe le Client par tout moyen sur support durable au plus tard 20 jours avant le départ, des répercussions sur le prix total, du choix entre la résolution du contrat ou sa continuation, du délai raisonnable pendant lequel il peut exercer son choix et des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé. Le Client dispose de la faculté (1) de résoudre le contrat sans frais par écrit sur un support durable dans le délai raisonnable fixé suivant l'envoi de l'information ou (2) d'accepter la modification de prix et, de fait, du contrat. En cas de résolution par le Client, les sommes versées, ne portant pas intérêt, lui seront totalement remboursées, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L 211-17.

ARTICLE 6 - TRANSPORT AÉRIEN :

Le contrat indique la nature du vol prévu (vol régulier, vol low cost ou vol charter dit « spécial »), ces vols pouvant donner lieu à des escales. La mention « vol direct » signifie sans changement d'avion, mais n'écarte pas la possibilité d'un ou plusieurs arrêts (escales techniques) effectués au cours du voyage par ce même avion. Les pré- et post-acheminements font l'objet de mentions séparées au contrat et ne sont pas toujours possibles. Les horaires et les types de transport mentionnés sont communiqués par les transporteurs au moment de la publication de nos offres, à titre indicatif et sous réserve de modifications. Le transport aérien est soumis à des impératifs d'exploitation

et de sécurité qui peuvent causer des retards indépendamment de la volonté de CAPITALES TOURS. CAPITALES TOURS ne peut être tenue responsable des modifications d'horaires ou d'itinéraires résultant d'événements extérieurs tels que les cas de force majeure et le fait d'un tiers étranger à la fourniture de prestations prévues au contrat, et le Client ne peut prétendre à une quelconque indemnisation de ce fait. CAPITALES TOURS attire l'attention du Client sur le fait que le type d'appareil n'est communiqué qu'à titre indicatif et peut être modifié de façon discrétionnaire par la compagnie aérienne. Les horaires, les éventuelles escales et les moyens de transport prévus seront communiqués au voyageur en temps utile avant le départ, lors de l'envoi des documents nécessaires au voyage, mais demeurent cependant susceptibles de modifications jusqu'au jour du départ. Tous nos accords aériens sont établis sur la base de tarifs groupes ou individuels en classe de réservation spécifique, applicables jusqu'à la date de rétrocession ou dans la limite du stock disponible. En fonction des transporteurs et de leur gestion des vols, il se peut que cette classe désignée ne soit plus disponible, auquel cas nous pouvons être amenés à proposer des places supplémentaires dans des classes de réservation différentes moyennant un supplément. Ce supplément vous serait communiqué lors de la confirmation des places. Tous nos stocks sont réservés en classe Economie, sans attribution de siège spécifique. Toute demande de surclassement (Eco Premium ou Affaires) ou de préférence de siège est soumise à un supplément tarifaire de la part de la compagnie aérienne et fera l'objet d'un devis qui devra être accepté par le Client. L'assignation d'un siège spécifique (de type couloir ou fenêtre ou autre) et la réservation d'un service spécial (repas spécial, assistance fauteuil roulant, etc.) sont soumises à disponibilité et peuvent être modifiées de façon discrétionnaire par la compagnie aérienne, sans aucun préavis. Un changement d'aéroport peut se produire à l'aller ou au retour sur Paris (entre Orly et Roissy) : sauf dans les cas de post-acheminement réservés par nos soins, nous ne pourrions être tenus pour responsables des frais occasionnés par cette modification si cette dernière résulte de circonstances exceptionnelles et inévitables. Certains vols charters ne bénéficient d'aucune attribution préalable de sièges ni de repas spéciaux.

Identité du transporteur : Pour ses voyages, CAPITALES TOURS confie la réalisation de ses vols à des compagnies régulières, vols low cost ou vols affrétés (dits « spéciaux » ou « charter »). Une liste figure sur la page du voyage sous la rubrique « TRANSPORT », conformément au Règlement (CE) n° 2111-2005 et aux articles R 211-15 et suivants du Code du Tourisme. CAPITALES TOURS a recouru aux services des compagnies aériennes françaises ou étrangères, dûment autorisées par la DGAC ou par son autorité de tutelle, à survoler et desservir les territoires français et de destination. Tout changement ou modification de la compagnie aérienne sera portée à la connaissance du Client dans les conditions des textes applicables. Le Client est informé que les compagnies aériennes passent entre elles des accords dits de partage de code (« code share ») qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il est opéré par l'appareil d'une autre compagnie

ayant des services et une notoriété comparable. En vertu de l'article 9 du Règlement européen 2111/2005 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la communauté européenne peut être consultée sur le site Internet suivant : https://transport.ec.europa.eu/transport-themes/air-safety-list_fr Durée du voyage : Les durées indiquées France/France ne correspondent pas au nombre de jours passés à destination, mais bien au nombre de nuitées incluses dans le voyage, hors transport.

Des modifications d'heures et de dates peuvent intervenir tant au départ qu'à l'arrivée, imposées par les compagnies aériennes et entraînant un écourttement ou une prolongation du premier jour et du dernier jour du voyage, lesquels sont consacrés au transport international. Il est vivement recommandé au Client de ne prévoir aucun engagement la veille du départ en voyage ainsi que le lendemain du jour de retour. Les horaires des vols charters ne sont communiqués par contrat que quelques jours avant le départ, par tous moyens (courrier, e-mail, téléphone), ne sont pas contractuellement garantis et peuvent être modifiés, même après confirmation. En cas de retard ou d'allongement du temps de transport dus au transport aérien, CAPITALES TOURS interviendra auprès de la compagnie aérienne pour qu'elle prenne en charge les frais d'hébergement et de restauration.

Pré-/post-acheminements : Les tarifs préférentiels aériens et ferroviaires pour les pré-/post-acheminements de province s'entendent sous toutes réserves de disponibilités et à conditions que la compagnie désignée continue d'opérer au départ de la ville de départ du Client. Certaines villes de départ ne sont proposées qu'en train/TGV 2nde classe. Nous nous efforçons de confirmer la meilleure connexion possible pour le Client. Cependant, selon la date d'inscription ou de départ, les horaires et jours d'opération des vols internationaux et le remplissage des avions et/ou des trains, CAPITALES TOURS peut être amenée à confirmer un vol ou train la veille ou le lendemain du vol international. Ces vols ou trains ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables. Tous frais ou rachat de billet dus à des retards aériens lors des pré-acheminements et/ou des post-acheminements, résultant de causes indépendantes de la volonté de CAPITALES TOURS, sont à la charge du Client.

Si le vol ou train prévu pour effectuer le pré-acheminement ou le post-acheminement est annulé ou retardé pour quelque raison que ce soit, les compagnies se réservent la possibilité d'assurer le transport par tout autre moyen. CAPITALES TOURS décline toute responsabilité en cas de retard et/ou d'annulation des pré-acheminements ou post-acheminements réservés directement par le Client, ayant des conséquences sur l'exécution du voyage objet du contrat. Bagages : CAPITALES TOURS vous conseille de ne placer ni bijoux, ni objets de valeurs (appareil photos, caméscopes, papiers personnels, etc.), ni médicaments dans vos bagages enregistrés pour voyager en soute. Dans le cas contraire, nous vous conseillons d'effectuer une déclaration spéciale d'intérêt auprès de la compagnie aérienne lors de l'enregistrement, ce qui peut entraîner la facturation de frais spécifiques par la compagnie. En cas de perte, de livraison tardive ou d'avarie de bagages, n'oubliez

pas de faire dès votre arrivée une déclaration auprès de la compagnie aérienne concernée et au plus tard 7 jours (avarie) et 21 jours (retard) à compter du jour où le bagage aurait dû vous être délivré. Vous devrez fournir en sus de cette déclaration : les billets d'avion, le bon de commande, la carte d'embarquement, le billet d'enregistrement des bagages et le devis de remplacement ou de réparation. Dans ces cas, la compagnie aérienne est responsable des dommages, en vertu de la Convention de Montréal du 28 mai 1999, qui comporte des limitations de garantie. Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables des objets oubliés lors de votre séjour et que nous ne nous chargeons pas de leur recherche et rapatriement. Leur surveillance incombe aux clients. D'autre part, nous ne pouvons être tenus pour responsables de la confiscation et/ou de la destruction, lors des contrôles de sûreté aéroportuaires, des objets considérés comme dangereux.

Forfait sans vol : Nos produits peuvent être réservés sans les vols internationaux. En ce cas, nos services débutent à destination, au moment de la prise en charge par notre correspondant local, et se terminent le dernier jour à l'issue du transfert vers l'aéroport. CAPITALES TOURS ne pourra être tenu pour responsable des conséquences pouvant affecter l'intégrité du forfait, en cas de modification d'horaire, de retard ou d'annulation de vol par exemple. En cas d'arrivée retardée sur place ou de départ avancé, les prestations non consommées (transfert collectif, nuitée, repas, visites...) ne seront pas remboursées. Selon les circonstances, un transfert privé depuis ou vers l'aéroport pourra également être facturé.

ARTICLE 7 - HÉBERGEMENT :

La liste des noms d'hébergement (hôtels, lodges, résidences, campements ou bateaux) donnée à titre indicatif n'est donc pas définitivement fixée lors de la signature du contrat de voyages, qui oblige CAPITALES TOURS uniquement quant à la catégorie et la localisation de l'hébergement. Le Client est informé que la classification de son hébergement est mentionnée par référence aux normes locales (NL) de la destination, fixées par les autorités touristiques locales compétentes.

Chambre individuelle : Toute personne s'inscrivant et voyageant seule se verra logée en chambre individuelle et devra s'acquitter d'un supplément lors de la conclusion du contrat. Le supplément en chambre individuelle ne garantit pas un hébergement en chambre double à usage simple. Il est possible que la chambre ne dispose que d'un seul lit simple. Les chambres individuelles sont traditionnellement plus exigües, en nombre limité et parfois moins bien situées dans l'hôtel. Chambre double : Elle comporte deux lits jumeaux (dite chambre « twin »), et parfois un lit double. Chambre triple ou quadruple : Cette possibilité n'est pas disponible dans tous les pays et le Client en sera informé avant de conclure le contrat. Dans la plupart des hôtels, les chambres triples et quadruples correspondent à une chambre double dans laquelle est ajouté un ou deux lits d'appoint supplémentaire(s) (parfois lit de camp ou lit pliant, au confort sommaire), le plus souvent destinés à des enfants et ne convenant pas à un adulte : la surface et le confort initialement prévus pour deux personnes en seront réduits d'autant. En Amérique du Nord, les chambres triples et

quadruples sont équipées de deux lits doubles avec

une capacité maximum de 4 personnes. Les chambres dites « communicantes » sont disponibles dans certaines établissements (parfois avec supplément) en nombre limité et sous réserve de disponibilité, dont l'attribution est faite en priorité et sur demande aux familles avec enfants. Occupation des chambres : Selon les usages de l'hôtellerie internationale et sauf mention contraire, les clients doivent libérer leur chambre avant midi le jour du départ et celle que soit l'heure du départ. A l'arrivée, les chambres sont attribuées à partir de 14h00, quelle que soit l'heure d'arrivée.

Premier service : Il s'agit du premier service de restauration assuré dans le cadre du voyage fourni par CAPITALES TOURS et il ne s'agit donc pas des repas inclus dans le coût des prestations offertes par la compagnie aérienne. Dernier service : Il s'agit du dernier service de restauration assuré dans le cadre du voyage fourni par CAPITALES TOURS et il ne s'agit donc pas des repas inclus dans le coût des prestations offertes par la compagnie aérienne. Nos prestations ne comprennent pas les boissons, sauf mention contraire. Quand elle est incluse, l'eau en bouteille n'est pas garantie pour toutes les destinations ; elle peut être proposée en carafe, au verre ou en fontaine. La formule « Tout Compris » ou « All Inclusive » comprend en général les petits-déjeuners, déjeuners, dîners, snacks et boissons locales, selon le descriptif fourni par l'hôtelier. Cette formule ne signifie pas pour autant que tout est gratuit. Toutes les prestations qui ne sont pas précisées ne sont pas incluses dans la formule réservée. Les jus de fruits pressés sont généralement en supplément. Toutes les boissons importées, sauf mention contraire, sont payantes. Seul le descriptif fait foi.

Pourboires : Les pourboires aux guides et aux chauffeurs ne sont jamais inclus dans le prix sauf indication contraire, et sont laissés à l'appréciation des clients. Certains professionnels sont principalement rémunérés grâce aux pourboires récoltés en fin de circuit, mais peuvent l'annoncer en début de circuit selon les usages locaux.

ARTICLE 8 - PAIEMENT DU PRIX :

Sauf mention contraire, un acompte d'au moins 30% du montant total du voyage et le montant de l'assurance complémentaire multi-risques éventuellement souscrite sont demandés à l'inscription. Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 40 jours avant la date du voyage. Si le versement n'a pas eu lieu à la date convenue, le voyage sera considéré comme étant annulé du fait du Client, ce qui entraînera de ce fait l'application des frais de résolution tels que prévus ci-dessous. CAPITALES TOURS ne sera pas tenue de conserver la disponibilité du voyage, du séjour, du vol ou, d'une manière générale, des prestations, qui sont considérées comme annulées du fait du Client. Au cas où CAPITALES TOURS aurait accepté le versement d'un acompte à l'inscription inférieur à 30% du montant total du voyage, les frais de la résolution survenant plus de 30 jours avant le départ donneraient lieu à la perception par CAPITALES TOURS d'une pénalité égale à 30% du montant total du voyage. Certaines offres peuvent faire l'objet de conditions de paiement dérogatoires, qui peuvent être plus restrictives (se reporter au support de l'offre concernée).

Pour toute inscription effectuée à moins de 40 jours avant la date de départ, le règlement de l'intégralité du prix du voyage est exigé. Les paiements sont effectués par tous moyens (avec une restriction pour les règlements par chèque bancaire qui ne sont acceptés qu'à plus de 30 jours du départ) et sont libératoires à la date du bon encaissement des fonds. Le Client a la possibilité de payer comptant au moment de l'inscription : aucun escompte n'est applicable.

Cas particulier : Si le Client demande l'émission anticipée de ses billets d'avion, que cette demande intervienne au moment de l'inscription ou dans le délai compris entre l'inscription et 30 jours avant le départ, il doit payer, en complément de l'acompte, le montant total (taxes incluses) des billets d'avion. Paiement par carte bancaire : CAPITALES TOURS accepte uniquement les cartes bancaires Visa ou Mastercard domiciliées en France ou Union Européenne. Pour les cartes bancaires domiciliées hors UE ou au Royaume-Uni, des frais de dossier supplémentaires seront facturés. Paiement en chèques-vacances ANCV : CAPITALES TOURS est conventionné par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et accepte les chèques-vacances ANCV pour la France et les 26 autres pays membres de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède). Ils doivent être adressés par courrier recommandé ou remis en main propre à l'agence CAPITALES TOURS - 22 rue du Roi de Sicile 75004 PARIS, en mentionnant les références de votre voyage et/ou de votre facture. Le règlement en chèques-vacances est limité à 20% du montant total du voyage et viendra en déduction du solde de la facture. En cas de résolution d'un voyage du fait du Client ou de CAPITALES TOURS, les chèques-vacances ne sont pas remboursés. Un avoir pourra vous être attribué en fonction du délai entre la date de résolution et la date de départ, moyennant la retenue des frais incompressibles de dossier et de traitement ANCV, soit 4% du montant réglé en chèques-vacances. **ARTICLE 9 - RÉSOLUTIONS PAR LE CLIENT :** Conformément à l'article L 211-14-I du Code du Tourisme, le Client peut annuler le contrat à tout moment, moyennant le paiement des frais de résolution tels que stipulés ci-dessous. Toute demande de résolution émanant du Client devra être adressée à CAPITALES TOURS par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. La date de réception de cette demande sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. Lorsque le Client a souscrit une assurance complémentaire auprès de CAPITALES TOURS, toute résolution donnera lieu à la retenue par la compagnie d'assurance du montant de l'assurance (prime) et des frais de dossier afférents, énoncés en paragraphe 17. En cas de résolution survenant après l'émission du (des) billet(s), les frais retenus seront de 100 % du montant du (des) billet(s). Les barèmes ci-dessous s'appliqueront sur le montant des prestations restantes.

Pour les voyages, circuits et séjours prédéfinis en brochure, comprenant un vol régulier :

- Toute résolution survenant plus de 30 jours avant le départ donnera lieu à la retenue au profit de CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 30% du montant total du prix du voyage.

- Toute résolution survenant entre 30 et 22 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 50% du montant total du prix du voyage.

- Toute résolution survenant entre 21 et 9 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 75% du montant total du prix du voyage.

- Toute résolution survenant moins de 9 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 100% du montant total du prix du voyage.

Pour les voyages, circuits et séjours prédéfinis en brochure, comprenant un vol spécial :

- Toute résolution survenant plus de 30 jours avant le départ donnera lieu à la retenue au profit de CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 50% du montant total du prix du voyage.

- Toute résolution survenant entre 30 et 22 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 65% du montant total du prix du voyage.

- Toute résolution survenant entre 21 et 9 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 85% du montant total du prix du voyage.

- Toute résolution survenant moins de 9 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 100% du montant total du prix du voyage.

Pour les voyages, circuits et séjours prédéfinis en brochure : Europe, Croatie, Montenegro, Corse, Irlande, Ecosse :

- Toute résolution survenant plus de 35 jours avant le départ donnera lieu à la retenue au profit de CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 50% du montant total du prix du voyage.

- Toute résolution survenant entre 35 et 15 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 75% du montant total du prix du voyage.

- Toute résolution survenant moins de 15 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 100% du montant total du prix du voyage.

Pour les voyages, circuits et séjours prédéfinis en brochure : Ouzbékistan, Tanzanie, Croisières CFC, Canada Hiver :

- Toute résolution survenant plus de 30 jours avant le départ donnera lieu à la retenue au profit de CAPITALES TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 50% du montant total du prix du voyage.

- Toute résolution survenant moins de 30 jours avant le départ donnera lieu à la retenue par CAPITALES

TOURS de 15 € forfaitaires par personne de frais de gestion non-remboursables + 100% du montant total du prix du voyage.

Ces frais de résolution ont été calculés en fonction de la date de résolution du contrat avant le début du voyage ou du séjour et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait de la remise à disposition des services de voyages concernés. Est considérée comme une annulation survenant moins de 9 jours avant le départ sur un vol régulier ou un vol spécial et moins de 15 jours avant le départ sur un vol low cost ou sur un programme spécifique, la non-présentation d'un passager le jour du départ (no-show) ou sa présentation sans les documents de voyage, passeport, carte d'identité, visa, carnet de vaccination et autres pouvant être nécessaires pour la réalisation du voyage concerné, ou encore son refus d'embarquer.

Toute modification ou annulation de prestations optionnelles réservées postérieurement à la réservation initiale et/ou en supplément du forfait prédéfini dans le contrat donne lieu à l'application de frais à hauteur de 100% du prix de la prestation optionnelle, ce dès la réservation, sauf conditions plus favorables selon les prestataires. Toute prestation non consommée ou partiellement consommée ne donnera lieu à aucun remboursement. Lorsque cela est applicable, nos frais de gestion (15 € forfaitaires par personne) sont strictement non-remboursables en cas d'annulation. La surcharge carburant (ou surcharge transporteur) YQ/YR fait partie intégrante du prix du (des) billet(s) et n'est plus remboursée par les compagnies aériennes. Elle sera donc retenue en cas d'annulation des participants ou pour non-présentation le jour du départ. Pour tout visa déjà émis ou en cours de délivrance, les frais de visa et d'obtention ne sont pas remboursables, en cas d'annulation des participants ou pour non-présentation le jour du départ.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-14 II du Code du Tourisme, le Client a le droit de résoudre le contrat avant le début du voyage ou du séjour sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables (CEI) survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, entraînent des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire.

ARTICLE 10 - MODIFICATIONS PAR LE CLIENT :

Tout demande de modification par le Client pourra entraîner la facturation de frais complémentaires. Il est précisé que la modification d'un voyage comportant un transport international et/ou domestique entraîne l'annulation du titre de transport nominatif, puis l'émission d'un nouveau billet par la compagnie de transport. L'émission du nouveau billet est soumise à disponibilité qui peut alors être avec ou sans supplément, dépendamment de la catégorie tarifaire des places disponibles par rapport à la catégorie tarifaire initiale. Hors cas particuliers de certaines compagnies imposant des conditions plus restrictives (interdiction des cessions de contrat et des changements de noms, prénoms et titres de civilité), les frais de modification de noms, prénoms et titres de civilité, auprès des compagnies aériennes et de nos prest-

tataires sont facturés comme suit :
- Jusqu'à 7 jours du départ : frais réels retenus par les différents prestataires + 80 € par personne, représentant nos frais d'intervention,
- Moins de 7 jours du départ : frais de résolution énoncés au paragraphe 9.
En tout état de cause, toute demande de modification fera l'objet d'un devis qui devra être acceptée par le Client.

ARTICLE 11 - CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE :

Conformément aux articles R 211-7 et L 211-11, le Client peut céder le contrat (hors contrats d'assurance) à un tiers satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat, à condition d'en informer CAPITALES TOURS par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, au plus tard dans les 7 jours précédant le départ et d'acquiescer les frais. De plus, le Client cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement vis-à-vis de CAPITALES TOURS, du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession.

Hors cas particuliers de certaines compagnies imposant des conditions plus restrictives (interdiction des cessions de contrat et des changements de noms, prénoms et titres de civilité), les frais de cessions sont les frais réels retenus par les différents prestataires + 100 € par personne, représentant nos frais d'intervention.

ARTICLE 12 - RÉSOLUTIONS OU MODIFICATIONS DU FAIT DE CAPITALES TOURS :

Modification du fait de CAPITALES TOURS avant le départ :

Lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose à CAPITALES TOURS, le Client en sera immédiatement averti et informé de la faculté dont il dispose, soit de résoudre sans frais le contrat, soit d'accepter la modification proposée par CAPITALES TOURS. Il lui sera notamment précisé : les modifications apportées et s'il y a lieu leur répercussion sur le prix du voyage ou du séjour, le délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer sa décision, les conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé, s'il y a lieu l'autre prestation proposée en remplacement ainsi que son prix.

Annulation du fait de CAPITALES TOURS avant le départ & nombre minimal de participants non atteint :

Certains voyages sont subordonnés à un nombre de participants minimum.

CAPITALES TOURS peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le Client des paiements effectués sans être tenue à une pénalité ou indemnisation supplémentaire si :

- Le nombre de personnes inscrites pour le voyage est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que la résolution du contrat est notifiée au voyageur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception : au plus tard vingt jours avant le début du voyage dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours, sept jours avant le début du voyage dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours, et quarante-huit heures avant le début du voyage dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours.

- La défection d'un ou plusieurs clients entraîne l'annulation du voyage par CAPITALES TOURS, le Contrat étant réputé n'avoir jamais

existé. Le cas échéant, CAPITALES TOURS pourra néanmoins proposer aux participants restants de maintenir leur voyage, sous réserve du paiement éventuel du surcoût résultant de la défection des autres participants.

- CAPITALES TOURS est empêchée d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables (CEI) et notifie la résiliation du contrat dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITÉ :
CAPITALES TOURS ne peut être tenue pour responsable des cas de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au présent contrat ou encore du fait du Client ayant entraîné une inexécution totale ou partielle des prestations prévues. En conséquence, CAPITALES TOURS ne peut être tenu responsable d'éventuelles annulations ou inversion de visite entraînant la modification des programmes annexés au contrat, qui seraient imposées, sur place, par les pouvoirs publics notamment pour des raisons administratives, politiques ou de sécurité. La responsabilité de CAPITALES TOURS du fait de ses prestataires est limitée en fonction de l'appréciation de la responsabilité de ces derniers, selon leur droit local ou toute convention internationale applicable.

Conformément à l'article L 211-17-IV du Code du Tourisme, dans les cas où il n'existe pas de limitation de la responsabilité de nos prestataires résultant de conventions internationales bénéficiant également à notre agence, les dommages et intérêts versés par CAPITALES TOURS ne pourront excéder trois fois le prix total du voyage, sauf dommages corporels, ou faute intentionnelle et par négligence.

Pour le bon déroulement du voyage et en cas de difficulté ou de non-conformité à signaler dans les meilleurs délais sur place, le Client bénéficie d'une assistance 7/7 jours et 24/24 heures, de la part du guide local et aux coordonnées du contact précisé sur le contrat de voyage et/ou dans le carnet de voyage. Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler à CAPITALES TOURS dans les meilleurs délais. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra exercer une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

CAPITALES TOURS ne peut être tenue pour responsable de l'exécution des prestations achetées sur place par le voyageur et non prévues au descriptif, ni des pré-acheminements ou post-acheminements pris à l'initiative du Client. CAPITALES TOURS conseille de prévoir un temps de connexion suffisant (minimum de 4 heures, de manière générale) et recommande à ses clients de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, afin d'éviter le risque éventuel de leur perte financière.

Il est demandé au Client de se conformer aux horaires mentionnés sur la convocation et de prendre en compte le temps d'attente dû aux formalités de douane, de police, de sécurité et aux procédures sanitaires mises en place par les aéroports et compagnies aériennes. Toute présentation ultérieure, pour quelque raison qu'il soit, à l'heure limite d'enregistrement (H.L.E.) entraînera l'annulation du dossier et l'application des frais de résolution correspondants. De même durant

les temps de transit et de correspondance dans les aéroports, il est demandé au Client de se rendre au plus vite au point d'embarquement suivant, dans les meilleurs délais. Il est de la responsabilité du voyageur de respecter toutes les règles et consignes de sécurité. Le voyageur doit faire preuve de bon sens, de prudence et de précaution lors des activités auxquelles il participe. La présente brochure et le site internet www.capitales-tours.com (et/ou le détaillant, le cas échéant) fournissent les renseignements sur les visas et les vaccins exigés pour chaque pays. Néanmoins, compte tenu de l'évolution parfois rapide de la situation administrative, politique ou sanitaire dans certains pays, les brochures et informations délivrées par nos services peuvent ne pas être à jour. CAPITALES TOURS s'efforcera de communiquer les informations disponibles les plus récentes, au Client et/ou au détaillant, par téléphone ou courrier électronique ou courrier postal, si celles-ci venaient à être modifiées après l'inscription définitive du Client. Malgré la qualité des informations mises à la disposition des voyageurs, elles ne dispensent nullement le Client d'adopter une attitude prudente et de recueillir des conseils spécialisés ou de se faire confirmer les informations diffusées par CAPITALES TOURS qui ne peut en aucun cas se substituer aux médecins ou aux services de vaccinations de l'Institut Pasteur ou à la Santé Publique France ou au gouvernement français ou aux services consulaires/diplomatiques du (des) pays visité(s).

ARTICLE 14 - FORMALITÉS :

CAPITALES TOURS fournira uniquement pour les ressortissants français les informations disponibles à propos des formalités administratives et sanitaires obligatoires pour le franchissement des frontières mais ne sera pas responsable de leur obtention sauf indication contraire du contrat. Des informations générales sont disponibles sur différents sites internet officiels de référence dont www.diplomatie.gouv.fr. Les participants devront avoir pris soin d'être en règle avec les formalités d'entrée propres au(x) pays de destination et de transit. Si celles-ci n'étaient pas remplies au moment du départ du fait du Client, empêchant la réalisation du voyage, le montant du voyage ne pourrait être remboursé pour le participant concerné. Pour les étrangers et les binationaux y compris les ressortissants d'autres pays de l'Union Européenne, le voyageur devra par lui-même s'informer auprès des autorités consulaires des pays d'accueil et de transit, et effectuer les démarches d'obtention de visas éventuellement requis. Lorsque CAPITALES TOURS propose au Client, sans obligation, les services d'une agence partenaire spécialisée dans l'obtention de visas, CAPITALES TOURS n'est aucunement responsable des informations transmises et des relations entre le Client et le prestataire. Les parents d'enfants mineurs sont tenus de se renseigner sur les formalités particulières à accomplir. Les compagnies aériennes peuvent refuser de transporter un mineur non accompagné ou subordonner leur transport à la réservation d'un billet avec une tarification particulière correspondant à leur prise en charge à bord. Des modifications sont susceptibles d'intervenir entre la publication des brochures de CAPITALES TOURS et la date de départ, et CAPITALES TOURS fera son possible pour transmettre à ses clients toute information accessible aux agences de voyages. En aucun

cas CAPITALES TOURS ne vérifie les documents d'identité des voyageurs. Il incombe au voyageur de vérifier la validité de ses documents de voyage. Lorsque la copie de ces documents est sollicitée, c'est en vue de leur transmission aux compagnies aériennes ou maritimes ou ferroviaires ou aux services gouvernementaux d'immigration dans le(s) pays de destination. Pièces d'identité et titres de voyage : CAPITALES TOURS ne délivre pas d'informations relatives aux documents établissant l'identité des clients ni leurs conditions d'obtention. Il appartient au voyageur de vérifier la conformité et la validité de sa pièce d'identité et des documents en sa possession. Pour voyager hors des frontières de la France métropolitaine, un passeport et/ou une carte nationale d'identité en bon état sont exigés. De manière générale, la prolongation automatique de la validité de la CNI française, désormais d'une durée de quinze ans au lieu de dix et pouvant présenter une date factuellement expirée, n'est pas reconnue dans la grande majorité des pays européens : celle-ci peut être refusée par certains pays étrangers. Dans tous les cas, un titre de voyage facialement périmé ou en mauvais état n'est pas accepté pour voyager. Si votre pièce d'identité ne présente pas une validité suffisante pour votre voyage, veuillez à effectuer les démarches pour la faire renouveler le plus tôt possible. De même pour l'obtention de votre (vos) visa(s), veuillez à prendre en compte les délais de dépôt de dossier et de délivrance par les autorités consulaires. A défaut d'une pièce d'identité valable et/ou d'un visa valable, des frais d'annulation jusqu'à 100 % du montant total du voyage seront retenus et CAPITALES TOURS ne pourra être tenue comme responsable.

ARTICLE 15 - NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Tous les circuits de la présente brochure sont soumis à un nombre minimum et maximum de participants. Toutefois, CAPITALES TOURS se réserve la possibilité d'augmenter le nombre maximum de participants dans la limite de 10%.

ARTICLE 16 - APTITUDE À CERTAINS VOYAGES ET FORMALITÉS SANITAIRES :

CAPITALES TOURS invite les clients à se reporter au descriptif de certains voyages, circuits ou séjours qui dans certains cas, exige une condition et une autonomie physiques particulières des participants, avant de choisir leur destination. Pour entrer dans certains pays, le Client devra vérifier les formalités sanitaires requises auprès de l'Institut Pasteur (www.pasteur.fr) ou sur le site du Ministère français des Affaires Étrangères qui offre la possibilité de consulter des fiches par pays relatives à son voyage (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>). Il appartient au voyageur de s'assurer qu'il est à jour des vaccinations recommandées par l'Institut Pasteur et des vaccinations exigées par le(s) pays de destination pour effectuer son voyage.

Préalablement à toute inscription, il est impératif d'indiquer par écrit à CAPITALES TOURS, toutes précisions ou particularités utiles concernant le voyageur et susceptibles d'affecter le déroulement du voyage (personne à mobilité réduite avec ou sans fauteuil roulant ou présentant un autre handicap pouvant nécessiter une assistance particulière, transport de traitement médical et/ou de matériel médical, allergies, régimes alimentaires spéciaux, etc.). Les compagnies

aériennes ont toute latitude d'accepter ou de refuser les demandes de services spéciaux. Avant l'embarquement, les compagnies aériennes peuvent exiger des femmes enceintes un certificat médical mentionnant notamment le terme de leur grossesse. Dans tous les cas, les compagnies aériennes peuvent refuser le transport des femmes enceintes. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux ne sont pas acceptés dans les voyages ou séjours proposés par CAPITALES TOURS.

Les compagnies aériennes disposent de services adaptés aux personnes à mobilité réduite. Dans cette hypothèse, merci de nous contacter pour que nous puissions programmer l'assistance nécessaire en fonction du handicap.

ARTICLE 17 - ASSURANCE :

Les programmes de CAPITALES TOURS n'incluent pas l'assurance complémentaire et facultative multirisques qui peut être souscrite en sus. CAPITALES TOURS recommande vivement la souscription de ce contrat qui vous permettra d'être pris en charge en cas d'accident, accident ou décès des voyageurs/de leurs proches, selon déclaration et après étude par l'assureur en fonction et adéquation des garanties. En cas de souscription, toute annulation donnerait lieu aux frais suivants : 4 % ou 5 % par personne du montant total TTC du voyage selon l'option choisie hors frais de gestion (15 €) et frais de visa éventuel + 80 € de frais de dossier et traitement par personne. Les frais de gestion (15 €) et les frais de visa éventuel ne sont jamais remboursables. En sus de ces montants, la compagnie d'assurance retient une franchise, en fonction de la nature du sinistre, précisée dans les conditions de garantie remises avec le bulletin d'inscription.

ARTICLE 18 - RÉCLAMATIONS :

En application des dispositions de l'article L 211-16-II du Code du Tourisme, le voyageur informera l'organisateur (CAPITALES TOURS) ou le détaillant (l'agence de voyages qui lui a vendu le séjour), dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat. Le voyageur peut adresser des messages, des demandes ou des plaintes en rapport avec l'exécution du contrat directement au détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage ou le séjour a été acheté. Le détaillant transmet ces messages, demandes ou plaintes à CAPITALES TOURS dans les meilleurs délais. Aux fins du respect des dates butoirs ou des délais de prescription, la date de réception par le détaillant, des messages, demandes ou plaintes est réputée être la date de réception par CAPITALES TOURS. Le voyageur peut saisir directement CAPITALES TOURS par téléphone au +33 (0)1 42 71 22 44 ou par email à l'adresse paris@capitales-tours.com. Les messages, demandes ou plaintes sont traitées du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 09h30 à 17h00. En dehors de ces horaires, ceux-ci seront traités le premier jour ouvré suivant. Lorsque l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat, l'organisateur remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Toute réclamation devra être effectuée par le Client par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les meilleurs délais

sur place ou dans le mois suivant la fin des prestations, accompagnée de toutes pièces justificatives. Tout dossier incomplet ou envoyé au-delà du délai d'un mois ne pourra faire l'objet d'un traitement rapide et efficace. Aucune réclamation introduite plus de deux ans après le voyage ne sera recevable. Après avoir saisi le service clients de CAPITALES TOURS et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 30 jours, le Client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel. Les consommateurs résidant au sein de l'Union Européenne ont la possibilité d'introduire leur réclamation sur la plateforme de règlement des litiges en ligne à l'adresse https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lang=FR et en renseignant comme adresse de contact : paris@capitales-tours.com

ARTICLE 19 - CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET INÉVITABLES (CEI) :

Une circonstance exceptionnelle et inévitable est un événement extérieur aux parties, ayant un caractère imprévisible et insurmontable qui empêche, soit le voyageur, soit les accompagnateurs, soit l'organisateur, soit le détaillant, soit l'un des prestataires de services concernés, d'exécuter toute ou partie des ou du service de voyage prévu par le contrat. Il en sera ainsi, en cas d'émeute, insurrection, prohibition quelconque édictée par les autorités publiques ou gouvernementales, conditions climatiques, géographiques, sanitaires ou politiques, sur le lieu de destination ou de transit ou à proximité immédiate de ce lieu, susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. La faculté de résolution du contrat édictée par l'article L 211-14-II du Code du Tourisme est appréciée au regard de critères objectifs et indépendant des parties sur la base, notamment, des recommandations du Ministère français des Affaires Étrangères.

ARTICLE 20 - OBJETS OUBLIÉS :

CAPITALES TOURS attire l'attention de leur aimable clientèle sur le fait que l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des objets oubliés et qu'il ne se charge pas de leur recherche et de leur rapatriement. Le client est seul responsable de tous ses effets personnels, même laissés dans le véhicule de transport, la chambre d'hôtel ou la cabine du bateau.

ARTICLE 21 - CROISIÈRES :

Le commandant de bord possède les pouvoirs les plus étendus pour procéder à toutes modifications de trajets, notamment en raison des conditions météorologiques ou pour porter assistance. Le voyageur est soumis au pouvoir disciplinaire du commandant du navire et se doit de respecter le règlement de bord affiché dans les couloirs et dont un exemplaire se trouve dans chaque cabine. Un passager qui se trouverait dans des conditions telles qu'il ne pourrait affronter ou poursuivre la croisière ou qui constituerait un danger pour la sécurité du navire, la santé ou l'intégrité du navire, de l'équipage ou des autres passagers, ou si son comportement est de nature à compromettre la jouissance paisible de la croisière pour les autres passagers, pourrait se voir infliger les mesures disciplinaires suivantes : refus d'embarquement, débarquement du passager dans un port intermédiaire, consignation à bord lors des escales, refus d'accès

à certaines parties du navire ou à certaines activités. Les compagnies de croisières ne disposant pas de services médicaux suffisamment équipés, les femmes enceintes de plus de 24 semaines, ou arrivant à ce terme pendant la croisière, pourraient se voir refuser l'accès à bord. Pour les mêmes raisons, elles peuvent exiger un certificat médical d'aptitude à voyager pour les personnes âgées de plus de 75 ans. Les horaires en escale doivent être respectés par les passagers scrupuleusement : les navires ne retardent pas leur départ et tout retardataire s'exposera à ne pas pouvoir regagner le navire. Par tradition, les pourboires au personnel de bord font l'objet d'un règlement en espèce à régler sur place et sont calculés par jour et par personne.

ARTICLE 22 - DONNÉES PERSONNELLES :

Les données personnelles du Client sont utilisées par CAPITALES TOURS dans le cadre de l'exécution du contrat de voyage souscrit et également aux fins de prospection commerciale. Pour toute demande ou renseignement concernant le traitement des données personnelles du Client, veuillez consulter notre charte de confidentialité à l'adresse : www.capitales-tours.com rubrique « Charte RGPD ».

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité des données vous concernant en application des dispositions de la Loi N°2018-493 du 20 juin 2018. Ces droits s'exercent auprès de CAPITALES TOURS, par courrier adressé au 22 rue du Roi de Sicile, 75004 Paris, ou par courriel à paris@capitales-tours.com. En tant que client, vous êtes susceptibles également de recevoir nos offres commerciales.

ARTICLE 23 - LOI APPLICABLE :

Le contrat de voyage conclu entre le Client et CAPITALES TOURS, et ses suites, sont soumis au droit français. Le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent en cas de litige et de contestation de ces conditions particulières de vente.

Conditions générales et particulières de vente - Edition du 30/10/25 : applicables à toute réservation effectuée à compter du 30/10/25 et valables jusqu'à nouvelle mise à jour, la date d'édition faisant foi.

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du Tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du Tourisme. CAPITALES TOURS ainsi que le détaillant (le cas échéant) seront entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, CAPITALES TOURS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du Tourisme : Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le

contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. CAPITALES TOURS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15 avenue Carnot 75017 Paris, info@apst.travel, tél. : 01 44 09 25 35 ou 01 44 09 88 00) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de CAPITALES TOURS.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248>

En cas de vente par un détaillant, les coordonnées de ce dernier ainsi que celles de l'organisme auprès duquel il a souscrit une protection contre l'insolvabilité (garantie financière) vous sont communiquées sur le contrat de vente.

INFORMATIONS GENERALES ET CONDITIONS APPLICABLES A TOUS NOS PROGRAMMES

PRIX

Tarifs établis au 30/10/205 (hors hausses éventuelles des taxes d'aéroport et/ou du kérosène, des taxes de séjour).

Prix TTC « à partir de » par personne, calculés en euro, base chambre double/twin, au départ de France, aux dates indiquées.

Offre sous réserve de disponibilités aérienne et hôtelière, dans la classe de réservation requise, au moment de la réservation.

Le tarif enfant de moins de 12 ans fait l'objet d'un devis sur demande et n'est pas applicable à toutes les destinations. Pour toute demande, il est impératif de nous communiquer la date de naissance de l'enfant.

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport aérien aller et retour, au départ de France métropolitaine, sur vols réguliers ou vols low-cost ou vols spéciaux,
- Les pré- et post-acheminements en avion ou en train pour les séjours réservés en départ de Province,
- Les vols domestiques et/ou régionaux comme indiqués dans le programme (le cas échéant), Les trajets en train de jour ou de nuit (avec nuitée à bord) comme indiqués dans le programme (le cas échéant),
- Les traversées en ferry ou bateau comme indiquées dans le programme (le cas échéant), Les transferts et le transport terrestre en véhicule de tourisme adapté à la taille du groupe,
- Les services de chauffeurs-guides, guides locaux francophones durant tout le circuit ou en relais à chaque étape, selon les destinations,
- L'hébergement dans les hôtels de la catégorie indiquée en Normes locales (NL),
- Les repas tels qu'indiqués dans chaque programme,
- Les visites et excursions avec les droits d'entrée, comme mentionnées dans chaque programme,
- Les taxes locales applicables, Les taxes aéroportuaires et surcharge carburant (ou surcharge transporteur) Q ou YQ/YR connues à ce jour et mentionnées sur le devis, révisables selon nos conditions particulières de vente,
- L'assistance de nos représentants aux aéroports de Paris (en fonction du nombre de participants), 1 carnet de voyage par voie digitale contenant vos documents de voyage (billets électroniques, convocation, liste des hôtels, programme, etc.).

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

Les repas et les boissons supplémentaires en dehors de ceux mentionnés au programme, Les visites, excursions et soirées facultatives, proposées "en option", Les taxes de sortie de territoire, les taxes de franchissement de frontière et les taxes hôtelières de séjour (à régler uniquement sur place), Les droits de photo/vidéo sur les sites touristiques, L'obtention et les frais de visa ou de carte de tourisme (le cas échéant), L'assurance Multirisque avec ou sans option Covid complémentaire en option (4 ou 5 % du montant total du voyage), Les pourboires aux guide(s) et chauffeur(s), Les dépenses personnelles et les extras dans les hôtels, Les frais de transfert aéroport/aéroport, gare/aéroport et vice-versa, les frais d'hébergement et/ou de restauration, dans le cadre des départs/retours de Province.

CIRCUITS ET SEJOURS SANS AERIEN

Certains de nos circuits/séjours sur vols réguliers peuvent être vendus sans la prestation « vols internationaux A/R » (sur devis uniquement). Dans ce cas, les transferts aéroport/hôtel/aéroport ne sont pas inclus dans le prix. Si le client se retrouve sur les mêmes vols que le reste du groupe, il pourra dans ce cas bénéficier du transfert collectif mis en place par nos soins.

INFORMATIONS GENERALES

Départs garantis à partir du nombre de participants indiqué sur la page de descriptif du voyage.

Certains circuits sont réalisés en partage avec d'autres partenaires (participants regroupés sur place).

Le transport aérien se fait sur vols réguliers ou vols low cost ou vols charters (dits « spéciaux »), avec ou sans escale(s) ou correspondance(s), à l'aller comme au retour. En fonction des horaires de vol, il est possible que la première et/ou dernière nuit ne soient pas passées intégralement à l'hôtel. La première et/ou dernière nuit peuvent être également passées à bord de l'avion, en cas de vol de nuit.

Certains hôtels peuvent vous demander de présenter une carte de crédit valide ou un dépôt en espèces, pour servir de garantie pour le règlement de vos extras, vos consommations sur place ou des frais encourus pendant votre séjour, non inclus dans notre forfait de voyage.

En cas de départ très matinal le dernier jour, le petit-déjeuner pourra être servi sous forme de collation à bord de l'avion ou il vous sera remis un carton-repas (breakfast box) en remplacement du petit déjeuner (selon les établissements), lorsque vous quitterez l'hôtel. Selon les horaires des vols internationaux et domestiques, il est possible que certains repas soient servis à bord de l'avion.

Les chambres individuelles sont généralement plus petites qu'une chambre double à usage individuel. En fonction des destinations, les chambres triples sont possibles en nombre limité, elles sont constituées d'une chambre double avec un lit d'appoint (confort sommaire) qui ne convient pas pour un adulte.

Le sens du programme peut être inversé, l'ordre des étapes et des visites peuvent être réaménagés sur place en fonction des conditions météorologiques, aléas et impératifs locaux. Dans tous les cas, le contenu sera respecté ou remplacé par une visite équivalente. A noter que les visites à caractère culturel et les longues heures de transport en bus peuvent ne pas convenir à certains jeunes enfants de moins de 12 ans.

Nous nous réservons le droit de modifier le nom de la compagnie aérienne ou de substituer un hôtel par un autre de catégorie similaire, selon les disponibilités au moment de la réservation. Liste des hôtels proposés donnée à titre indicatif. La classification des hébergements est faite selon nos critères de sélection et mentionnée en Normes Locales (NL). En tout état de cause, la liste définitive des hôtels vous sera communiquée avant le départ, dans votre carnet de voyage.

Les repas mentionnés comme « libre » sont à la charge exclusive des participants et ne sont pas inclus dans nos prestations.

Tous nos guides locaux sont francophones (sauf mention contraire dans le programme ou dans les « Infos vérité »).

Les kilométrages et les temps de trajets donnés à titre indicatif peuvent varier en fonction des impératifs et aléas locaux (état des routes, trafic, météo, etc.).

Contrairement aux autocars européens, les cars américains n'ont pas le même confort et ne possèdent qu'une porte à l'avant. L'autocar effectue des arrêts fréquents et réguliers au cours de la journée pour les pays techniques. Dans le cadre de petits groupes, les véhicules utilisés, bien que de bon confort, ne sont pas toujours climatisés. Les informations relatives aux distances kilométriques sont données à titre purement indicatif au vu des informations disponibles au moment de la publication de notre offre.

Le client est seul responsable de tous ses effets personnels, même laissés dans le bus.

Les photos à caractère d'ambiance ne sont pas contractuelles.

DEPARTS DE PARIS

Les billets sont remis à l'aéroport le jour du départ par notre assistance (en fonction du nombre de participants) ou bien seront envoyés par courrier électronique ou postal, avant le départ. L'aéroport de départ à Paris peut être différent de l'aéroport au retour.

INFORMATIONS GENERALES ET CONDITIONS APPLICABLES A TOUS NOS PROGRAMMES

DEPARTS DE PROVINCE : PRE-/POST-ACHEMINEMENTS EN AVION OU TRAIN

Les pré-/post-acheminements restent soumis à disponibilité au moment de la réservation.

Les pré- et post-acheminements s'effectuent en avion (classe Economie) ou en train/TGV (2^{de} classe), de/vers Roissy CDG ou Paris Orly. Les transferts entre Orly et Roissy et vice versa sont à la charge des clients. Pour des raisons techniques, le pré- et/ou post-acheminement peut se faire la veille du départ ou le lendemain du retour. Les horaires et le mode de pré-/post-acheminements vous seront confirmés à réception de votre convocation. Les frais de transfert aéroport/aéroport, gare/aéroport et vice-versa, les frais d'hébergement et/ou de restauration sont à la charge du client.

Les billets sont non modifiables et non remboursables.

Vols British Airways : Sur certaines villes de départ et sur certains trajets (routing), vous devrez faire un changement d'aéroport à Londres entre Gatwick et Heathrow (frais de transfert, de restauration et/ou d'hébergement à la charge des clients). Comptez environ £25 par trajet via les bus National Express (transfert en autocar entre Londres Gatwick et Londres Heathrow, ou vice versa). Vous pouvez réserver votre ticket sur le site <http://www.nationalexpress.com/coach/Airport/BA/index.cfm> ou l'acheter directement sur place, au guichet de la compagnie de bus à l'aéroport.

TAXES INTERNATIONALES

Montant connu à ce jour des taxes d'aéroport, de carburant, de sécurité et de solidarité, hors révision de la surcharge carburant (hausse kérosène), des taxes aéroportuaires applicables, et des taxes gouvernementales et/ou de séjour obligatoires.

Pour toute annulation avec des frais de 100% ou après émission des billets d'avion, nous ne pourrions plus rembourser la taxe YQ ou YR ou O4 correspondant à celle des surcharges carburant/transporteur. Les compagnies aériennes refusent strictement de la rembourser car elle fait partie intégrante de la composante tarifaire.

AVANT VOTRE DEPART

Nous vous invitons à recueillir les conseils de votre médecin traitant quant à votre condition physique et à déterminer avec lui les vaccins et les traitements obligatoires ou recommandés pour la (les) destination(s). De manière générale, assurez-vous d'être à jour des vaccinations recommandées par l'Institut Pasteur pour

effectuer votre séjour. CAPITALES TOURS ne pourra être tenue pour responsable en cas de complications dues à un mauvais état de santé ou une contre-indication de voyage. Vous pouvez également consulter le site du Ministère français des Affaires Etrangères pour vous informer des recommandations et des formalités d'entrée par pays. Sites de référence :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

et www.pasteur.fr/fr.

ACCESSIBILITE

Nos circuits, croisières et autotours ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR). Il y a beaucoup de marche lors des visites et de nombreuses montées/descentes du bus qui n'est pas équipé en conséquence. Les clients doivent être autonomes et ne pas avoir besoin de l'assistance d'un tiers dans leurs déplacements. Les guides ne sont pas habilités à prendre en charge des PMR ou atteintes de tout autre handicap. Les hôtels de nos circuits/séjours ne

possèdent pas tous d'ascenseurs et leurs accès ne sont pas tous adaptés aux PMR. Pour toute personne atteinte d'un handicap moteur, visuel ou auditif, il est impératif de nous informer du type de handicap et du niveau d'autonomie avant toute réservation, afin que nous puissions vérifier l'accessibilité à notre voyage. Pour toute assistance spécifique dans les aéroports, notamment l'assistance et la mise à disposition d'un fauteuil roulant, merci de nous consulter. De même pour le transport de matériel médical spécifique (appareillages, médicaments, seringues, etc.), merci de prendre contact avec notre équipe dans des délais suffisants. Ces services spéciaux font l'objet d'une demande particulière auprès des compagnies aériennes et sont soumises à conditions et/ou supplément tarifaire.

FRANCHISSEMENT DES FRONTIERES ET DOCUMENTS DE VOYAGE NÉCESSAIRES

Pour tout voyage, veuillez vérifier que votre passeport comporte au moins deux pages vierges et face à face.

En cas de vols avec escale, il convient de vérifier les formalités d'entrée ou de transit dans le pays d'escale.

Les formalités administratives figurant dans cette brochure s'adressent uniquement aux ressortissants français. Pour tout voyageur d'une autre nationalité ou les binationaux, veuillez-vous renseigner précisément auprès de l'ambassade ou des services consulaires du (des) pays de destination, et de transit le cas échéant. Il appartient au client et à chaque personne figurant sur son bulletin d'inscription de s'assurer qu'ils sont en règle avec les formalités d'entrée propres au(x) pays de destination : formalités de police, de douane et de santé. Certains pays exigent la délivrance d'un visa. Il leur appartient également de vérifier que les noms, prénoms et titre de civilité qui figurent sur les documents de voyage (réservations, titres de transport, bons d'échange, etc.) correspondent exactement à ceux de la pièce d'identité utilisée pour le voyage.

Le cas échéant, le délai de délivrance d'un visa et la décision relative à la délivrance ou non d'un visa incombe exclusivement aux autorités des pays de destination, seules compétentes en la matière. Capitales Tours informe les clients que la durée moyenne d'obtention des visas est de 15 à 45 jours, à compter de la réception de l'intégralité des documents requis par l'ambassade ou les services consulaires, en fonction des destinations et de la période à laquelle est déposée la demande de visa. Pour les personnes de nationalité autre que française et les binationaux, celles-ci doivent se rapprocher du consulat du(des) pays visité(s) afin d'être en règle, le jour du départ.

Depuis le 26 juin 2012, les autorités européennes imposent que tout passager ressortissant d'un pays de l'Union Européenne (sauf le Danemark, le Royaume-Uni et l'Irlande) devra présenter au contrôle frontière (PAF) un document officiel individuel et en bon état : passeport ou carte nationale d'identité. Le permis de conduire et le livret de famille ne sont pas des documents permettant de voyager. Cette disposition implique qu'à compter de cette date, les mineurs qui se présenteront au contrôle frontière (PAF), même accompagnés de leurs parents, devront être obligatoirement titulaires de leurs propres documents de voyage. Tout mineur, quelle que soit sa nationalité, résidant en France et non accompagné de ses parents ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale, ne peut quitter le territoire français sans autorisation. L'Autorisation de Sortie de Territoire (AST) prend la forme d'un formulaire Cerfa n°15646*01, à remplir et à signer, téléchargeable à partir du lien officiel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>.

INFORMATIONS GENERALES ET CONDITIONS APPLICABLES A TOUS NOS PROGRAMMES

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants : Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination, Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire: carte d'identité, passeport ou titre de séjour, Original du formulaire Cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale. En tout état de cause, nous vous recommandons de vous renseigner précisément auprès des services de votre mairie.

Les cartes nationales d'identité françaises délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en atteste. A noter que les CNI délivrées aux mineurs conservent une validité limitée à 10 ans, quelle que soit la date de délivrance. Tout mineur atteignant la majorité pendant la validité de sa CNI, doit obligatoirement refaire une nouvelle carte, à partir de sa majorité. En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dé- passée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité. Beaucoup de pays ne reconnaissent pas cette mesure de prolongation automatique de validité et le passager pourra être refusé à l'enregistrement ou l'embarquement.

Il appartient uniquement aux autorités de police de l'air et des frontières de décider de l'embarquement ou non des passagers. De même, il appartient exclusivement aux autorités d'immigration à destination d'accepter ou non des passagers arrivant sur leur territoire, même munis d'un visa.

INFORMATIONS À ENVOYER À CAPITALES TOURS DÈS LA RESERVATION

Dès votre inscription ou au plus tard à 45 jours du départ, merci de nous faire parvenir une photocopie ou un scan bien lisible de votre passeport biométrique ou de votre CNI, valable pour la(les) destination(s) choisie(s) ou bien les informations suivantes pour chaque participant :

- NOM(S)/ PRENOM(S)(Pour les USA et le Canada : identique aux formulaires ESTA et AVE - nom de naissance OBLIGATOIRE -)
- SEXE
- DATE ET LIEU DE NAISSANCE DU PASSAGER
- NATIONALITE
- NUMERO DE PASSEPORT
- DATE ET LIEU D'EMISSION DU PASSEPORT
- DATE D'EXPIRATION DU PASSEPORT
- PAYS DE RESIDENCE
- SI VISA : N° DU VISA + LIEU ET DATE D'EMISSION DU VISA

Pour plus d'informations sur les types de passeport, il est recommandé de consulter le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11603>

Pour tout voyage, veuillez bien vérifier que votre passeport comporte au moins deux pages vierges consécutives ou en face à face, pour l'apposition des tampons et du visa (le cas échéant).

NOTE D'INFORMATION SUR LES CIGARETTES ÉLECTRONIQUES

Les cigarettes électroniques sont dorénavant interdites dans les bagages placés en soute des avions, mais restent autorisées en cabine, afin de minimiser les risques d'incendie liés à la surchauffe de leur batterie. Source : Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

Liste des pays où l'utilisation et le transport de cigarette électronique sont interdits ou fortement restreints, notamment dans les lieux publics : Arabie Saoudite,

Argentine, Bahreïn, Belgique, Brésil, Brunei Darussalam, Cambodge, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Emirats Arabes Unis, Espagne, Equateur, Fidji, Grèce, Honduras, Jordanie, Kuwait, Liban, Lituanie, Malte, Ile Maurice, Mexique, Népal, Nicaragua, Oman, Panama, Philippines, Qatar, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Surinam, Thaïlande, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Vietnam. **Nous vous invitons à vous renseigner précisément avant votre départ.**

VALISES CONNEXES ET APPAREILS ELECTRONIQUES

Depuis le 15 janvier 2018, les « smartbags », « smartluggage », « bagages intelligents » (bagages avec dispositifs de rechargement à batteries en lithium) pourront être admis en soute à condition que les batteries soient amovibles. Les voyageurs enregistrant un bagage connecté avec une batterie au lithium-ion amovible doivent l'enlever et l'emporter avec eux en cabine. Dans le cas contraire, ils ne pourront être transportés. **Ces informations pouvant évoluer, renseignez-vous auprès de la compagnie aérienne avant votre départ.**

Des mesures de sûreté renforcées ont été mises en place dans tous les aéroports, en France et à l'étranger. Les agents de la sécurité aéroportuaire contrôleront tous les appareils électroniques transportés en bagage cabine (exemple : ordinateur portable, appareil photo, tablette numérique, téléphone portable, console de jeux ...). Ils doivent être présentés chargés et en état de fonctionnement. Pendant le contrôle, il pourra être demandé à leurs propriétaires d'allumer leurs appareils, y compris les téléphones portables. **Si l'appareil ne s'allume pas, le passager pourra se voir refuser l'embarquement avec 100 % de frais retenus et/ou la confiscation de l'appareil. Tout appareil confisqué sera détruit. CAPITALES TOURS ne pourra être tenue pour responsable.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS APPLICABLES A TOUS NOS PROGRAMMES

Selon le pays de destination, un certificat de vaccination contre la fièvre jaune peut être exigé pour les voyageurs en provenance d'une zone d'endémie (la mesure s'applique aussi à toute personne ayant transité pendant plus de douze heures dans un des pays à risque). Cette vaccination doit avoir été effectuée au moins 10 jours avant votre départ et un certificat international doit vous être délivré.

Les pays à risque sont :

En Afrique : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Togo, Ouganda.

Hors Afrique : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyane, Guyana, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela.

Tout voyageur concerné par cette obligation de vaccination antiamarile et ne la respectant pas se verra refuser l'entrée sur le territoire du pays de destination par les autorités locales. **Un défaut de vaccination obligatoire ne constitue pas un motif légitime d'annulation et de remboursement sans frais. Ainsi, le Client se verra appliquer les frais contractuels de résolution jusqu'à 100% du montant total du voyage.**

Pour plus d'informations, consultez les sites de référence suivants et recueillez les conseils de votre médecin traitant ou d'un centre de vaccination agréé.

• La plateforme METIS de l'Institut Pasteur : <https://pasteur-lille.fr/centre-prevention-sante-longevite/vaccins-et-voyages/preparer-ses-voyages/>

• Les conseils aux voyageurs de France Diplomatie : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination>